

La rémunération principale et la retraite par répartition sont prioritaires pour FO. Pour autant, nous nous impliquons dans toutes les négociations et les instances de suivi et de surveillance de l'épargne salariale. FO vient d'ailleurs de signer l'avenant n°20 au Plan d'Épargne du Groupe EDF.

Changement du fonds sur lequel votre intéressement est placé par défaut

Le fonds de placement de votre intéressement par défaut (si vous n'avez pas complété le formulaire de réponse) a toujours été le plus sécuritaire en termes de risques financiers pour les salariés : un fonds 100% monétaire !

Autrefois appelé Egépargne Sécurité, Egépargne Monétaire affichait un rendement légèrement négatif depuis quelques années, atteignant jusqu'à moins 0,5% en 2021.

Face à une hausse des prix de plus en plus vive, cet avenant acte le changement du fonds par défaut. **Egépargne 1 Obligataire** sera dorénavant le fonds par défaut. Celui-ci est le deuxième fonds le moins risqué de la gamme du PEG, dont le rendement (+ 2% en 2021) est plus proche de l'inflation et limite la perte de pouvoir d'achat.

Formalisation d'une instance de suivi de l'accord PEG

Cet avenant institue formellement un comité de suivi de l'accord PEG, constitué de représentants des Directions RH et Financière Groupe et de deux représentants de chacune des OS représentatives. Depuis quelques années une instance assez semblable se réunit en général deux fois par an pour traiter des questions spécifiques ou globales ayant trait au PEG et au PERCO. FO continuera donc de manière formelle à œuvrer pour la défense des intérêts des personnels.



Toilettage et actualisation des textes

Modification mineure mais qui a son importance pour une rédaction cohérente, le nouvel accord intègre les évolutions législatives à date (numéros d'articles remplacés, mise en place du CSE en remplacement du CE, etc.).

Pour la défense de votre pouvoir d'achat, FO poursuit son engagement en faveur de dispositifs d'épargne salariale permettant d'améliorer votre quotidien, de réaliser des projets durant votre carrière professionnelle puis votre retraite.